

## **Séance publique du 12 décembre 2006**

### **Délibération n° 2006-3785**

commission principale : déplacements et urbanisme

objet : **Rapport des délégataires de service public - Exercice 2005 - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement public déléguée à la société Lyon Parc Auto**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 22 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales précise les modalités de rendu compte des rapports des délégataires de service public disposant qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Le rapport du délégataire comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Le rapport est assorti d'une annexe permettant, à l'autorité délégante, d'apprécier les conditions d'exécution du service au cours de l'exercice.

De plus, depuis la loi dite démocratie de proximité du 27 février 2002, l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales précise le rôle de la commission consultative des services publics locaux pour l'examen de ces rapports, laquelle a été créée par délibération du 4 novembre 2002.

L'activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement par la société Lyon Parc Auto représente vingt contrats de délégation de service public dont les durées sont comprises entre 25 et 60 ans. Ainsi sont exploités les parcs suivants :

- sous la forme d'affermage : hôtel de Ville, Part-Dieu centre commercial, Perrache, Rozier, Saint Antoine, Saint Jean et Vilette,
- sous la forme de concessions : Antonin Poncet, Bourse, Célestins, Croix-Rousse, Gare Part-Dieu, Halles, République, Saint Georges, Saint Just, Terreaux et Vendôme,
- en application de baux emphytéotiques : Berthelot et Cordeliers.

Les rapports du délégataire, présentés au conseil de Communauté, contiennent les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de chaque délégation de service public ainsi qu'un bilan d'activités au titre de l'exercice 2005.

Ils ont été soumis, pour avis, à la séance plénière de la commission consultative des services publics locaux, le 6 novembre 2006, et il appartient donc au conseil de Communauté de les examiner pour en prendre acte.

Le tableau ci-après présente en données consolidées des vingt parcs, avec un éclairage rétrospectif sur deux exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2005.

Libellé		2003	2004	2005	Variation 2004-2005	
					en %	Tendance
indicateurs d'activité	capacité totale (places)	13 870		14 731	+ 6	↗
	fréquentation horaire (passages)	6 169 937	6 233 390	6 179 533	- 1	↘
	fréquentation (abonnés)	9 565	9 153	8 335	- 9	↘
indicateurs financiers	chiffre d'affaires horaire (k€)	20 695	21 284	25 435	+ 20	↗
	chiffre d'affaires abonnés (k€)	6 919	6 900	7 395	+ 7	↗
	charges d'exploitation (K€)	27 741	26 183	29 581	+ 13	↗
	résultat (k€)	3 039	3 949	6 488	+ 64	↗

Les indicateurs d'activité sont en repli (- 1 % pour le stationnement horaire et - 9 % pour le stationnement abonnés).

En revanche, l'ensemble des indicateurs financiers progresse.

Il est ainsi constaté une amélioration du chiffre d'affaires de 16,5 %. La hausse des charges d'exploitation (+ 13 %) s'avère moins importante, en volume, que celle du chiffre d'affaires. Le résultat de la délégation s'améliore en conséquence. Cette amélioration est à mettre en relation avec les hausses des tarifs des parcs mises en œuvre entre janvier et mai 2005.

Au plan de l'exploitation, on peut noter la mise en service du parc de stationnement Saint Georges, intervenue en novembre 2005.

Le délégataire présente une liste d'indicateurs permettant de mesurer la qualité du service. Elle reste globalement d'un bon niveau (0,03 % d'usagers ayant subi un incident) et présente les principaux éléments suivants :

- 66 % des incidents sont des incidents de paiements,
- les indicateurs de sécurité restent bons, aucun vol de véhicule n'étant constaté, les actes de vandalisme étant en régression (5 véhicules détériorés pour 6,18 millions de stationnements) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

**DELIBERE**

**Prend acte** des rapports 2005 produits par la société Lyon Parc Auto au titre des diverses délégations pour l'activité d'exploitation de parcs de stationnement public en ouvrages.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,